

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 3 juin 2015 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Monsieur le conseiller Réjean Hardy
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Madame la conseillère Pauline Sauvé
Madame la conseillère Denise Soucy

Est aussi présente :

Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2015-06-157 Nomination d'un secrétaire-trésorier-adjoint pour la tenue de la séance ordinaire du 3 juin 2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de nommer Madame Andrée Bertrand secrétaire-trésorier-adjoint de la municipalité de Lac-Sainte-Marie pour les fins de la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-158 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-159 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2015

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-160 Rapport d'incendie avril-mai 2015

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois d'avril-mai 2015 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-161 Programme de l'aide à l'amélioration du réseau routier (PAARR) de 2015-2016

Considérant que le réseau routier requiert des travaux de mises aux normes sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie et qu'une aide financière peut être mise à la disposition de cette dernière afin de la soutenir dans la réalisation desdits travaux de mises aux normes.

Considérant que la municipalité, en effectuant une partie de ses travaux en régie, devra procéder par appel d'offres pour les fournitures de matériaux granulaires, béton bitumineux et autres, nécessaires à la réalisation des projets.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le maire Gary Lachapelle et il est résolu de soumettre une demande d'aide financière de 80,000.00 \$

à Madame la Ministre de la Justice Stéphanie Vallée dans le cadre du PAARR de 2015-2016 parce que la municipalité a l'intention d'investir des montants appréciables à la réalisation de ces projets bénéfiques pour les usagers qui empruntent le réseau routier de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-162 Assemblée générale annuelle (AGA) du Réseau BIBLIO de l'Outaouais

Considérant que le Réseau BIBLIO de l'Outaouais tiendra son assemblée générale annuelle (AGA) à laquelle les affaires courantes de la corporation seront abordées, les taux de cotisation régulière et la cotisation spéciale 2016 seront fixés ainsi que l'élection des membres au conseil d'administration.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de procéder à l'inscription de l'équipe de la Bibliothèque composée de Madame Marie-Pold Lacaille, Madame Danièle d'Aragon et Madame Marie-Paule Dazé, et de payer les coûts d'inscription de 25.00 \$ par personne, afin que l'équipe de la bibliothèque municipale puisse participer à l'AGA du Réseau BIBLIO de l'Outaouais qui se tiendra le 6 juin 2015.

Assumer les frais de déplacement de l'équipe de la bibliothèque municipale en mettant le véhicule de la municipalité disponible, si possible, afin que l'équipe puisse se rendre à l'AGA qui aura lieu à Campbell's Bay.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-163 Installation de bouées sur la Rivière Gatineau

Considérant que la MRCVG a pris en charge la gestion de l'installation et du démontage des bouées sur la Rivière Gatineau pour assurer la sécurité de navigation aquatique.

Considérant que la MRCVG a demandé aux municipalités de Denholm, Low, Kazabazua, Gracefield et Bouchette de soutenir financièrement un pourcentage de la gestion des bouées sur la Rivière Gatineau.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de verser la somme de 400.00 \$ envers la gestion de l'installation et du démontage des bouées sur la Rivière Gatineau pour assurer la sécurité de navigation aquatique et ce, conditionnel à ce que les 5 municipalités contribuent la même somme.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame la conseillère Françoise Lafrenière, au siège # 4 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un Règlement numéro 90-04-001 portant sur le taux de location d'une salle du Centre communautaire sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adoptée par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Françoise Lafrenière
Conseillère
Siège # 4

2015-06-164 Invitation à l'édition 2015 du tournoi de golf annuel de la Fondation Jean-Claude Branchaud

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de déléguer une représentante de la municipalité, soit Madame la conseillère Françoise Lafrenière, au tournoi de golf annuel de la Fondation Jean-Claude Branchaud et payer la somme de 50.00 \$ pour le souper dudit représentant lors de l'événement qui aura lieu le 10 juin 2015.

Assumer les frais de déplacement de la représentante en mettant le véhicule de la municipalité disponible, si possible, afin qu'elle puisse se rendre au Club de golf Algonquin, à Messines.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-165 Invitation au tournoi de golf annuel Arthur Brown Mémorial

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de verser la somme de 50.00 \$ envers la collecte de fonds pour la Fondation de santé des collines organisée dans le cadre du tournoi de golf annuel Arthur Brown Mémorial qui se tiendra le 10 juin 2015 au Club de golf Mont Cascades.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-166 Modification de la résolution 2012-09-314 intitulée Demande d'abandon et de cession gratuite, parties des lots 27-17, 26-1, 26-18 et 27-5, Rang 4 et 5, Canton de Hincks (Loi sur la Voirie) à Monsieur Benoit Léveillé

Considérant que la Municipalité de Lac-Sainte-Marie n'a aucune utilité pour les résidus de terrain suivants : lots 27-17, 26-1 et 26-18 et le lot 27-5, Rang 4 et 5, Canton de Hincks.

Considérant que le requérant assumera tous les frais reliés à ce dit transfert soit : notaire, arpenteur-géomètre, etc.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de procéder à la cession gratuite des parties de lots 27-17, 26-1 et 26-18 et le lot 27-5, Rang 4 et 5, Canton de Hincks selon le plan préparé par Roger Bussières, arpenteur-géomètre, dossier : 95-RB109 (Léveillé) et identifié de couleur jaune.

Autoriser le maire, Monsieur Gary Lachapelle et l'adjointe exécutive, Madame Andrée Bertrand à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, tout document relatif à ce transfert.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-167 Adhésion au projet d'infrastructure de la MRCVG

Considérant que le serveur actuel est en fonction depuis 3 ans et que nous sommes aux termes avec la décision de fin de la location et que le système d'exploitation ne répond plus aux besoins de la municipalité.

Considérant que le conseil municipal juge opportun d'acquérir un nouveau serveur et de plus, souhaite faire la transition vers le nouveau projet de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), soit l'hébergement des serveurs afin d'assurer une gestion plus efficace des dossiers et de se doter d'un site de relève en cas de désastre.

Considérant que le Groupe DL Solutions Informatiques a été mandaté par la MRCVG sur le projet d'intégration, ce dernier procédera à l'installation de notre nouveau serveur dans l'infrastructure de la MRCVG.

Considérant que l'installation et la migration des boîtes de courriels et de l'abonnement dans MS Office 365 online seront effectués par la compagnie mandaté de superviser l'infrastructure de la municipalité, soit la compagnie Groupe DL Solutions Informatiques.

Considérant qu'un abonnement de Microsoft Exchange Online forfait gouvernemental et une facturation provenant de Microsoft sera nécessaire.

Considérant que la municipalité sera facturée par la MRCVG, soit avec une facture annuelle ou en quote-part.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'accepter l'offre de Groupe DL Solutions Informatiques telle que décrit sur la proposition IBM Standalone Solutions Devis pour un montant de 19,063.00 \$ pour le serveur et le système d'exploitation pour 3 ans avec les paiements annuels suivants :

- 2015 : 6,193.00 \$ excluant les taxes

- 2016 : 6,270.00 \$ excluant les taxes
- 2017 : 6,600.00 \$ excluant les taxes

Que le conseil municipal autorise le remplacement du commutateur (Brocade) au coût de 1,134.00 \$ excluant les taxes.

Que le conseil municipal autorise la migration des courriels dans MS Office 365 online et l'abonnement nécessaire au coût de 1,163.98 \$ excluant les taxes.

Que le conseil municipal autorise le routeur «Firewall XTM 25-W and 3-YR security bundle with 5 VPN» pour la somme de 1,495.00 \$ excluant les taxes.

Que le conseil municipal autorise l'installation de la sécurité du routeur et du bouton au coût de 1,000.00 \$ excluant les taxes.

Que le conseil municipal accepte que le serveur de la municipalité soit hébergé dans l'infrastructure de la MRCVG pour un total de 11 postes utilisateurs.

Que le conseil municipal nomme Monsieur le maire Gary Lachapelle et Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand pour signer tous les documents nécessaires.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-168 Location d'équipements informatiques

Considérant que le contrat de location relatif au serveur comprenait également la location d'équipements informatiques, comprenant des postes de travail (ordinateurs, claviers, écrans, etc.) ainsi que des moniteurs additionnels au montant de 3,291.04 \$, excluant les taxes, pour une durée de 3 ans.

Considérant que la municipalité souhaite adhérer au projet d'infrastructure de la MRCVG en raison de l'économie qu'elle effectuera et qu'elle mettra fin au contrat de location du serveur et de l'équipement informatique en date du 30 juin 2015.

Considérant que le Groupe DL Solutions Informatiques offre une location d'équipements informatiques neufs et plus performants.

Par conséquent, Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'accepter l'offre de Groupe DL Solutions Informatiques telle que décrit sur la proposition du 28 mai 2015 pour la location d'équipements informatiques au montant de 3,492.67, excluant les taxes, pour une durée de 3 ans.

Que le conseil municipal nomme Monsieur le maire Gary Lachapelle et Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand pour signer tous les documents nécessaires.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-169 Location d'un photocopieur

Considérant que le contrat de location du photocopieur avec Konica Minolta vient à échéance sous peu et que deux soumissions de location de photocopieur ont été déposées pour considération.

Considérant que la soumission de Konica Minolta comprend un photocopieur dont le modèle proposé est le Konica Minolta BizHub C454e Couleur à 45 copies à la minute avec plusieurs autres composantes propices à l'administration du bureau municipal pour la somme de 188.00 \$ par mois.

Considérant que la soumission du Groupe DL Solutions Informatiques comprend un photocopieur dont le modèle proposé est le WorkCentre de la Série 7830 Couleur à 30 copies à la minute avec plusieurs autres composantes propices à l'administration du bureau municipal pour la somme de 215.09 \$ par mois.

Par conséquent, Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'accepter l'offre de Konica Minolta comprenant la location d'un photocopieur, dont le modèle proposé est le Konica Minolta BizHub C454e Couleur à 45 copies à la minute avec plusieurs autres composantes propices à l'administration du bureau municipal, pour

la somme de 188.00 \$ par mois, plus les taxes applicables, pour une durée de 4 ans.

Que le conseil municipal nomme Monsieur le maire Gary Lachapelle et Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand pour signer tous les documents nécessaires.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame la conseillère Denise Soucy, au siège # 3 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'un Règlement numéro 2002-05-001 intitulé Règlement concernant la rémunération des élus municipaux sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adoptée par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Denise Soucy
Conseillère
Siège # 3

2015-06-170 Allocation d'un budget pour l'organisation de la soirée bénéfice souper-spaghetti du 13 juin 2015

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'allouer un budget de 350.00 \$ pour l'organisation de la soirée bénéfice souper-spaghetti du 13 juin 2015 afin de soutenir la collecte de fonds destinée au Pavillon des Artisans.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-171 Abolition du poste de directrice-générale adjointe

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'abolir le poste de directrice-générale adjointe considérant que le titulaire de ce poste n'est plus en fonction au sein de la municipalité.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-172 Contrat à la direction générale par intérim à durée indéterminée

Considérant que Monsieur le directeur général Yvon Blanchard est en congé et que la municipalité doit doter ce poste principal de la municipalité afin qu'un directeur général soit chargé de l'administration de celle-ci, tel que prévu par l'article 210 du Code municipal.

Considérant qu'un contrat à la direction générale par intérim à durée indéterminée permettra d'assurer la continuité des opérations administratives jusqu'au retour du directeur général actuel.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'offrir un contrat à la direction générale par intérim à durée indéterminée considérant que Monsieur le directeur général Yvon Blanchard est en congé pour une période prolongée.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-173 Journal des déboursés

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, déposés séance tenante au conseil municipal, portant les numéros 7002 à 7045 inclusivement pour un montant total de 127,067.28 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-174 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 19 à 22 au montant de 61,846.28 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-175 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 mai 2015 tel que présenté par Madame la secrétaire-trésorière-adjointe Andrée Bertrand.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-176 Amendements postes budgétaires

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'amender les postes budgétaires au montant de 5,559.00 \$ afin de rééquilibrer le budget de la municipalité tel que présenté par Madame la secrétaire-trésorière adjointe Andrée Bertrand.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-177 Appui de la résolution 2015-R-AG151 Consultation sur les modifications des limites territoriales des unités d'aménagement – Appui à l'avis régional de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG)

Considérant que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs lançait, en janvier 2015, une vaste consultation publique sur une proposition de nouvelles limites du territoire de certaines unités d'aménagement.

Considérant l'inquiétude soulevée par les partenaires de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) relativement à la mise en application des nouvelles limites proposées, à l'effet que cette proposition ne favorise un affaiblissement économique encore plus marqué pour les populations rurales de la région de l'Outaouais.

Considérant que de l'avis de tous les partenaires de la CRNTO, la mise en application de la proposition de modification des limites territoriales des unités d'aménagement 073-52 et 074-51 viendrait notamment anéantir tous les efforts consentis dans le dossier de l'usine de Produits Forestiers Résolu (PFR) à Maniwaki.

Considérant l'avis régional de l'Outaouais transmis à M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, suite à l'adoption d'une résolution unanime et solidaire adoptée par le conseil d'administration de la CRRNTO portant sur cette proposition de modification des limites territoriales des unités d'aménagement 073-52 et 074-51, proposition jugée inacceptable.

Considérant la volonté du Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau de manifester son appui à l'avis régional de l'Outaouais transmis par la CRRNTO au MFFP, relativement aux propositions de modifications des limites territoriales des unités d'aménagement.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'appuyer l'avis régional de l'Outaouais transmis par la CRRNTO au MFFP, relativement aux propositions de modifications des limites territoriales des unités d'aménagement.

Transmettre une copie de la présente résolution à M. Laurent Lessard, ministre de la Forêt, de la Faune et des parcs ainsi qu'à Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, ministre de la Justice et Procureure générale du Québec, ministre de la Condition féminine et ministre responsable de la région de l'Outaouais.

Envoyer une copie de la présente résolution à la MRCVG et aux municipalités locales de la MRCVG.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-178 Cotisation annuelle de la Société d'aménagement et de Gestion Environnementale (SAGE) du bassin versant du Lac des Trente-et-Un-Milles

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de payer la cotisation annuelle au montant de 500.00 \$ à la Société d'aménagement et de Gestion Environnementale (SAGE) du bassin versant du Lac des Trente-et-Un-Milles.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-179 Le fonds Jeunesse CDJL lance la 2e édition de son programme pour appuyer le développement des collections jeunesse des bibliothèques rurales québécoises

Considérant qu'en collaboration avec le Réseau BIBLIO de l'Outaouais, le Fonds Jeunesse CDJL lance la 2e édition de son programme pour appuyer le développement des collections jeunesse des bibliothèques rurales québécoises.

Considérant que des dons de 1,000.00 \$ seront offerts à 2 bibliothèques affiliées à un Réseau BIBLIO régional situé au Québec, dont un don à une bibliothèque affiliée desservant une population de moins de 2000 habitants et l'autre bibliothèque affiliée desservant une population de 2000 à 5000 habitants.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que la responsable de la bibliothèque municipale, Madame Marie-Pold Lacaille soumettre une demande et une lettre d'intention dans le cadre de ce projet avant le 19 juin 2015.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-180 Journées de la culture les 25, 26 et 27 septembre 2015

Considérant que la 19^e édition des Journées de la culture se tiendra les 25, 26 et 27 septembre 2015 et les villes et les municipalités québécoises sont invitées à participer à cet événement orchestrés par Culture pour tous, un organisme à but non lucratif dont la mission est de contribuer à faire reconnaître les arts et la culture comme dimensions essentielles du développement individuel et collectif en favorisant la participation des citoyens à la vie culturelle.

Considérant que les Journées de la culture mettent en valeur la vie artistique et culturelle qui se crée et s'exprime dans près de 450 villes et villages au moyen d'activités interactives de découverte et d'appréciation des arts et de la culture et qu'elles sont offertes gratuitement par des artistes et des artisans, travailleurs culturels et municipaux, enseignants, directeurs d'école ou travailleurs en entreprise.

Considérant que sous le signe de la convivialité et de la générosité, les activités permettent une rencontre chaleureuse entre artistes, travailleurs culturels et citoyens, de tous les âges et de tous les milieux.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de tenir les Journées de la culture les 25, 26 et 27 septembre 2015, de soutenir les organisateurs dans leur démarche d'organisation et d'inscrire la tenue de cet événement avant le 30 juin 2015.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-181 Appui de la démarche de Monsieur le maire François Boulay de Ristigouche Sud-Est – Appel à la Solidarité du monde municipal – requête commune (Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP))

Considérant que le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) a été édicté le 16 juillet 2014. Il est entré en vigueur le 14 août 2014, à l'exception des articles 11 à 30, qui sont entrés en vigueur le 2 mars 2015 et des articles 68 et 75, qui sont entrés en vigueur le 1er avril 2015. Il remplace le Règlement sur le captage des eaux souterraines (chapitre Q 2, r.6).

Considérant que dans la perspective de Ristigouche Sud-Est, le RPEP contrevient à leur acceptabilité sociale en établissant la distance séparatrice de 500 m. en surface et la distance séparatrice verticale de 400 m. qui, selon eux, sont grotesquement inadéquates.

Considérant que la protection de l'eau à Ristigouche Sud-Est demeure hautement vulnérable et sans protection véritable sous le RPEP et que selon leur humble avis, l'eau de Ristigouche est «leur» eau et que sa protection «leur appartient».

Considérant que le 20 septembre 2014, 22 municipalités québécoises adoptaient une démarche ayant l'objectif de déposer une requête commune auprès du ministre David Heurtel afin d'obtenir une dérogation, tel que permise dans les dispositions de l'article 124 de la Loi sur la qualité de l'environnement, autorisant les municipalités d'établir des normes plus sévères envers la protection de leurs sources d'eau potable.

Considérant que le maire de Ristigouche Sud-Est, Monsieur François Boulay, a invité les municipalités à prendre position dans le dossier de la protection de l'eau et de se joindre à sa démarche de requête commune en adoptant une résolution en ce sens.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'appuyer la démarche de requête commune de Monsieur le maire de Ristigouche Sud-Est, François Boulay.

Transmettre une copie de la présente résolution au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur David Heurtel.

Transmettre également une copie de la présente résolution à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) et à toutes les municipalités situées sur le territoire de la MRCVG.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-182 Invitation au 74e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités les 24, 25 et 26 septembre 2015

Considérant que la municipalité compte envoyer quelques élus à titre de délégués de la municipalité au Congrès 2015 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra les 24, 25, et 26 septembre 2015, à Québec.

Considérant que les coûts d'inscription sont de 695.00 \$ plus les taxes par personne pour les membres de la FQM qui réservent avant le 28 août 2015 et que la municipalité compte envoyer 4 délégués, au coût total de 2,780.00 \$ plus les taxes applicables.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de permettre à Monsieur le maire Gary Lachapelle et Messieurs les conseillers Gilles Labelle, François Lafrenière et Réjean Hardy d'agir à titre de délégués de la municipalité au Congrès 2015 de la FQM qui se tiendra les 24, 25, et 26 septembre 2015, à Québec.

Que les coûts d'inscription, d'hébergement, des frais de déplacement et de repas, d'après la politique en vigueur, soient couverts par la municipalité lors de cette délégation.

Réserver le véhicule de la municipalité pour les délégués lors de la tenue du Congrès FQM à Québec.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-183 Appel de projets dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2014-2024

Considérant que la municipalité veut continuer à contribuer envers le projet de sentiers de vélo de montagne de Vélo MSM pour qu'il puisse développer le réseau actuel et continuer à attirer des fervents de vélo de montagne.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu :

Que Vélo MSM dépose le projet intitulé «Sentiers non motorisés Mont Ste-Marie» dans le cadre du programme d'aide financière du Pacte rural «PNR III» et demande une contribution financière de 25,000.00 \$.

Que le conseil municipal désigne Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand à présenter la demande et à signer tous les documents relatifs au projet.

Que la municipalité s'engage dans le cadre de sa demande à contribuer financièrement au montant de 5,000.00 \$ au projet de Vélo MSM.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-184 Demande de commandite Golf MSM 2015

Considérant que la municipalité de Lac-Sainte-Marie est responsable de fournir un logo pour l'afficher sur le site web et le dos du menu du resto bar, de fabriquer l'enseigne qui sera installée sur le parcours du Golf MSM et qu'en contrepartie, Golf MSM s'engage à installer et à entretenir l'enseigne pour la durée de la saison 2015.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de commanditer un trou du parcours aux conditions mentionnées précédemment et de verser la somme de 400.00 \$ à titre de commandite.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-185 25e Gala Loisir Sport Outaouais

Considérant que Loisir sport Outaouais célèbre cette année les 25 ans de son gala annuel qui vise à reconnaître les personnes, organismes et associations qui se sont distingués au cours de la dernière année dans les secteurs du loisir et du sport.

Considérant que lors de cette soirée où l'excellence est à l'honneur, des lauréats seront reconnus dans 15 catégories de prix dont 80 finalistes qui prendront part au 25e Gala Loisir sport Outaouais, notamment Monsieur Dustin Cook, finaliste dans la catégorie Athlète masculin par excellence de niveau national.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de déléguer Madame la conseillère Pauline Sauvé à titre de représentante de la municipalité afin d'assister au 25^e Gala Loisir Sport Outaouais, le 10 juin 2015, à compter de 17h00, à la Maison du citoyen de Gatineau, 25, rue Laurier, à Gatineau.

Assumer les coûts d'inscription au Gala de Monsieur Dustin Cook, Finaliste, au coût de 15.00 \$ et pour 4 participants au montant de 25.00 \$ par personne.

Assumer les frais de déplacement de la représentante en mettant le véhicule de la municipalité disponible, si possible, afin qu'elle puisse se rendre à l'événement.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-186 Entente avec la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais concernant une garderie scolaire à Lac-Sainte-Marie

Considérant que la municipalité a reçu une demande d'appui de la part du comité de la garderie scolaire pour le projet d'implantation d'une garderie scolaire à l'école primaire de Lac-Sainte-Marie.

Considérant qu'un nombre minimal de 12 enfants est requis pour la création d'une garderie scolaire et qu'actuellement un nombre de 14 enfants sont inscrits sur la liste du comité pour fréquenter la garderie scolaire à compter de l'automne.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que pour se faire, la municipalité doit signer une entente avec la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et à cette fin, elle autorise Monsieur le maire Gary Lachapelle à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents pertinents.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-187 Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Considérant que la municipalité a reçu les directives de la Direction générale adjointe des politiques, des programmes et des partenariats du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) quant au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau.

Considérant qu'afin de recevoir l'aide financière de 3,000.00 \$ octroyée par le MFFP, la municipalité doit remplir et signer le rapport d'activité à la fin des activités en joignant une copie de la facture d'achat des poissons ainsi que les copies des permis de transport et d'ensemencement, au plus tard le 30 octobre 2015.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de réaliser le projet d'ensemencement des lacs à la Garlette et Newton d'ici le 1^{er} octobre 2015.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-188 Abrogation de la résolution 2015-05-155 intitulée «Pole d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais»

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'abroger la résolution 2015-05-155 intitulée «Pole d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais».

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-189 Abrogation de la résolution 2015-05-144 intitulée «Nomination d'un secrétaire-trésorier-adjoint

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'abroger la résolution 2015-05-144 intitulée «Nomination d'un secrétaire-trésorier adjoint».

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-06-190 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 19h42.

Gary Lachapelle
Maire

Andrée Bertrand
Secrétaire-trésorière adjointe